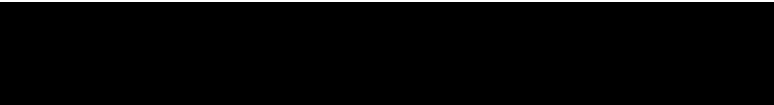




PAR COURRIEL

Québec, le 12 juin 2025



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2025-2026.079



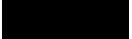
Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 2 juin dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

- « Pour la période la plus récente disponible le nombre total de directives médicales anticipées ayant été enregistrées et inscrites au Registre de la RAMQ, incluant :
- les directives transmises au moyen du formulaire prévu à cet effet;
 - les directives reçues par acte notarié en minute. » (*sic*).

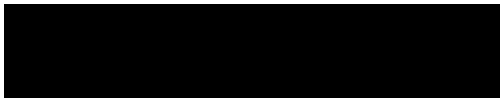
Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre demande, nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant au libellé de votre requête.

De plus, vous trouverez sous l'onglet 2, des données antérieures que nous avons transmis dans le cadre d'autres demandes visant le sujet en question.

Vous trouverez ci-joint l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1).

Veuillez agréer, , l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,



Annie Larivière

p. j. 3